



## **AVIS D'ADOPTION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 458-06-2018**

**Règlement modifiant le règlement #458-2007, règlement constituant un fonds connu sous le nom de "fonds de roulement" déjà modifié par les règlements #458-01-2011, #458-02-2012, #458-03-2012, #458-04-2013 et #458-05-2017**

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 458-06-2018, règlement modifiant le règlement #458-2007, règlement constituant un fonds connu sous le nom de "fonds de roulement" déjà modifié par les règlements #458-01-2011, #458-02-2012, #458-03-2012, #458-04-3013 et #458-05-2017.

Ledit règlement 458-06-2018 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille dix-huit.**

---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, MBA